

| | |
|--|--|
| RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DES YVELINES COMMUNE DE MAREIL-LE-GUYON | COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL |
| Nombre de membres En exercice 10 Présents 7 Votants 8 | L'AN DEUX MIL DIX-NEUF Le LUNDI 17 JUIN à 19h00 |
| | Le Conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de : M. Michel LOMMIS |
| Date de convocation 12/06/2019 Date d'affichage 20/06/2019 | Étaient présents : M. LOMMIS, Mme SADOE, M. JOUIN, Mme COURTAIS, Mme LASKRI, Mme MICHEL, M. THIRANT. Absents excusés : M. BELEY, M. LEBAR, Mme DUCOUDRÉ (pouvoir à Mme LASKRI). |
| | Secrétaire de séance : Mme MICHEL. |

La séance est ouverte à 19h01.

Secrétaire de séance : Nadia MICHEL.

M. le Maire informe du pouvoir de Mme Christine DUCOUDRÉ à Mme Sylvie LASKRI.

M. le Maire demande que la délibération pour la modification des statuts du SILY ne soit plus à l'ordre du jour. Le SILY n'est pas prêt.

Le compte-rendu de la séance du Conseil municipal du lundi 08 avril 2019 est approuvé à l'unanimité des présents.

Ordre du jour de la séance du Conseil municipal du lundi 17 juin 2019 :

- CC Cœur d'Yvelines : Demande de fonds de concours, mur mitoyen mairie/école
- CC Cœur d'Yvelines : Demande de fonds de concours, mur séparatif Square de La Liberté
- Restauration des patrimoines historiques 2017-2019 : Dépôt d'un dossier auprès du Conseil départemental
- SILY : Modification des statuts
- Tarifs Mareil Party septembre 2019
- Urbanisme
- Travaux
- Conseil départemental
- Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse
- CC Cœur d'Yvelines
- Syndicats
- Décisions prises par le Maire
- Informations diverses.

CC Cœur d'Yvelines : Demande de fonds de concours, mur mitoyen mairie/école - Délibération 17-06-2019/13

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 17-003 en date du 8 février 2017, approuvant l'ouverture d'un fonds de concours à destination des communes,

Considérant que la commune de Mareil-le-Guyon souhaite renforcer et mettre en sécurité le mur mitoyen côté droit de la mairie, allée conduisant à l'école, et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Article 1 : **Décide** de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de mise en sécurité du mur mitoyen côté droit de la mairie, allée conduisant à l'école, à hauteur de 5 170€

Article 2 : **Autorise** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Article 3 : **Précise** que la recette sera inscrite à l'article 13251.

CC Cœur d'Yvelines : Demande de fonds de concours, mur séparatif Square de La Liberté - Délibération 17-06-2019/14

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16,

Vu la délibération du Conseil Communautaire 17-003 en date du 8 février 2017, approuvant l'ouverture d'un fonds de concours à destination des communes,

Considérant que la commune de Mareil-le-Guyon souhaite renforcer et mettre en sécurité le mur séparatif du square de la Liberté et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

Article 1 : **Décide** de demander un fonds de concours à Cœur d'Yvelines en vue de participer au financement de mise en sécurité du mur séparatif du square de la Liberté à hauteur de 2 300€

Article 2 : **Autorise** le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

Article 3 : **Précise** que la recette sera inscrite à l'article 13251.

Restauration des patrimoines historiques 2017-2019 : Dépôt d'un dossier auprès du Conseil départemental - Délibération 17-06-2019/15

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le dispositif « **Restauration des Patrimoines Historiques 2017-2019** » permettant d'aider les communes sur le territoire des Yvelines à réaliser un programme de restauration du patrimoine historique monumental, mobilier et documentaire (archives).

Vu le règlement du Conseil Départemental adopté par délibération CD 2016.CD-3-5464.

Vu les pièces à fournir pour constituer le dossier « restauration du patrimoine monumental ».

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter le dispositif « **Restauration des Patrimoines Historiques 2017-2019** » portant sur la restauration intérieure de l'église Saint Martin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer l'opération décrite plus haut pour un montant de 75 000€ HT, subventionnable à hauteur de 65%.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif de travaux,
- sur la maîtrise foncière et/ou immobilière de l'assiette des opérations du dispositif,
- sur le plan de financement annexé,
- sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil départemental,
- à débiter l'opération dans un délai maximum de deux ans à compter de la date d'adoption du dossier par la commission permanente du Conseil départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- à mentionner la participation du Département des YVELINES et d'apposer leur logotype dans toute action de communication.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- sollicite de Monsieur le Président du Conseil départemental des YVELINES l'attribution d'une subvention conformément au règlement du dispositif « Restauration des Patrimoines Historiques 2017-2019 », au taux de 65 % dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 48 750,00€ HT pour un montant plafonné des travaux à 75 000,00€ HT
- décide de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un programme selon les éléments exposés,
- dit que l'agence départementale IngénierY sera sollicitée pour la constitution du dossier,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal désigne le cabinet « Atelier TOUCHARD Architectes » pour assurer la maîtrise d'œuvre des opérations qui le concerne, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'étude de diagnostic architectural et le contrat de maîtrise d'œuvre relatif à une mission de base telle que définie par la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et ses décrets d'application.

- **Opérations d'équipements** : réalisation fin mai d'une semelle en pavés au monument de la duchesse, square de la Liberté.
- **Cimetière** : relevage des tombes en état d'abandon secteur F1/F24, les travaux d'une durée estimative de deux semaines ont débuté ce jour.

Conseil départemental des Yvelines.

- Courrier du 27 avril 2019 : le programme national **Habiter Mieux** de lutte contre la précarité énergétique est relancé par le Département des Yvelines avec l'Etat et l'Anah. L'objectif est d'accompagner 6000 propriétaires sur la période 2019-2023. Opérateur référent : CITÉMÉTRIE 92 rue d'Anjou 78000 Versailles. Tél : 01 84 73 24 41
- Courrier du 24 mai 2019 : attribution d'une subvention de 25 000€ à l'exploitation Rémy GOUSSON dans le cadre du dispositif DIVAIR du programme de développement rural Ile-de-France, pour l'aménagement d'un bâtiment en gîtes.
- La commune poursuit les discussions avec la direction « des mobilités » du département et l'EPI 78-92 relatives aux aménagements du carrefour Cheval Mort (RD191/RD13) et RD13 (routes de Chevreuse et de Montfort). Une nouvelle réunion se tiendra courant juillet.

Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

- Courrier du 24 mai 2019 : notification d'une subvention de 10 429,50€ à M. et Mme R. GOUSSON pour la restauration du colombier de la ferme du château.

Communauté de Communes Cœur d'Yvelines (CCCY).

- Arrêté n°78-2019-05-06-001 du Préfet des Yvelines portant modification des statuts de la CCCY. Compétence obligatoire « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ». La compétence « gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations » est inscrite au sein des compétences obligatoires. La compétence facultative « services communs » est complétée.
- CCCY a adhéré au dispositif d'auto stop organisé REZO POUCE. Une réunion de présentation aux élus se tiendra jeudi 20 juin 2019 à 20h au Foyer rural de Jouars-Pontchartrain.

Syndicats intercommunaux.

- **SIVOS**, conseil d'école du 13 juin
 - Rentrée 2019-2020 : à ce jour 53 élèves sont inscrits pour cette rentrée.
 - La fête de l'école prévue le 7 juin a été annulée à cause du mauvais temps, elle est reportée au 21 juin.
 - Rencontre autour d'un goûter des aînés et des élèves à la Maison du Village le 25 juin.
 - Visite pour les élèves de grande section de l'école de Bazoches le 28 juin.
 - Remerciement de Mme la Directrice à la commune pour le bouchage des trous de la cour.
 - Mme la Directrice demande à ce que la haie du riverain (Famille Touboul) soit coupée, car celle-ci dépasse la hauteur autorisée de 2m (cf PLU). La conséquence est que le bac à sable qui ne voit jamais le soleil est pourri et doit être enlevé
 - Patricia Sadoc est intervenue auprès du corps enseignant afin que celui-ci veuille bien stationner les véhicules sur le parking qui est réservé derrière l'école.

Refus de la directrice car il faut ouvrir et fermer la porte à chaque entrée/sortie et que la boîte aux lettres se trouve devant la mairie.

Mme Sadoc répond que plus de 40 voitures ainsi qu'un grand nombre d'enfants circulent matin et soir rue de la Mairie, que les 3 places sont importantes. Des efforts doivent être faits par tous, concernant la boîte aux lettres ; celle-ci pourrait être déplacée sans grosse difficulté si besoin.

- Demande d'une mise en disponibilité d'un an d'une ATSEM.
- **SILY**, prochaine réunion prévue le 24 juin.

Informations diverses

- **Commune de Saint-Rémy-l'Honoré** : bordereau d'envoi du 24 avril 2019 fixant les nouveaux tarifs post et périscolaires pour l'année 2019-2020. Les nouveaux tarifs s'appliqueront à compter du premier jour de l'année scolaire 2019-2020.
- **Préfecture des Yvelines / Direction départementale des territoires** : courrier du 20 mai 2019 relatif à la « loi Labbé » interdisant aux collectivités territoriales d'utiliser ou de faire utiliser sur leur domaine public ou privé des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou de promenades. Pour information, la peine maximale encourue pour le non-respect des conditions d'utilisation des produits phytopharmaceutiques, fixée par l'article L.253-17 du code rural et de la pêche maritime, est de 6 mois d'emprisonnement et de 150 000€ d'amende.....Avis aux amateurs !
- **Région Ile-de-France** : courrier du 27 mai 2019, informant du « lancement de l'enquête publique du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGP) d'Ile-de-France ». Cette enquête publique se déroulera du 18 juin au 18 juillet 2019. Il est possible de consulter le dossier et donner son avis en ligne sur le site internet : www.iledefrance.fr/plandechets
- **Gendarmerie** : dépôt de plainte le 11 avril 2019 par la commune relatif à un dépôt sauvage de déchets verts en bordure de la route de la Garenne le 10 avril vers 15h15 par un véhicule identifié.
Le Maire informe les élus qu'il a fait retirer l'ensemble des dépôts sauvages route de la Garenne début de semaine du 03 juin. Le coût pour la commune est de 1700€.
- **IFAC** : comme tous les ans, la commune a signé la convention pour le centre de loisirs de Montfort-l'Amaury en juillet.
- **Le Petit Mareillois** : la prochaine édition consacrée à la présentation du budget 2019 sera diffusée première quinzaine de juillet.

Tour de table

Mme LASKRI informe de la fermeture de la bibliothèque du 29 juin au 03 septembre 2019 inclus.

Mme MICHEL

- Vendredi 21/06 à la Maison du Village à 20 h : théâtre au profit des Blouses Roses, recette au chapeau.
- Samedi 22/06 à la Maison du Village de 11h à 17h : « Journée Théâtre pour la Jeunesse ». À 20h30, représentation au profit de Soleil d'Enfance, recette au chapeau.
- Vendredi 28/06 à la Maison du Village à 19h30 : repas partage VMLG, réservé aux adhérents et leur famille.

- Forum VMLG : samedi 07 septembre de 10h à 17h à la maison du village.
- Festival de la Terre : les samedi 07 et dimanche 08 septembre, à l'extrémité nord de la rue du Pâtis.
- Fête du village : dimanche 15 septembre à 12h30 à la Maison du Village.

M. THIRANT informe avoir participé, le 18 mai 2019, à la visite de l'usine des Bîmes pour le traitement du calcaire organisée par le SIRYAE et animée par la SAUR.

Le 18 juin 2019, présentation du compteur GAZPAR organisée par le SEY.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers municipaux n'ayant rien à ajouter, la séance est levée 19h57.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 JUIN 2019

DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN COURS OU TRAITÉES DU 19/03/2019 AU 17/06/2019 inclus.

| Nom | Adresse Travaux | Type demande | Nature travaux | Date dépôt | Décision | Date décision |
|----------------------------------|---------------------------|--------------|--|-----------------------------------|----------|---------------|
| SCI du CRIBS via Foncier Experts | Grande Rue - Les Groux | DP | Division de terrain | 18/02/2019 | Accordé | 17/04/2019 |
| R. GOUSSON | 2 place du Château | PC MO | Ajout de fenêtres | 21/02/2019 | Accordé | 19/03/2019 |
| R. GOUSSON | 2 place du Château | PC MO | Ajout de fenêtres | 21/02/2019 | Accordé | 19/03/2019 |
| C. STENTZ | 1 bis route de La Garenne | PC MO | Extension garage - Non extension arrière | 12/03/2019 | Accordé | 23/05/2019 |
| L. DELACOUUDRE | 13 rue du Bout de L'Eau | DP | Suppression de 2 poteaux Remplacement du portail | 18/03/2019 | Accordé | 04/04/2019 |
| EARL Ferme de l'Hirondelle | Le Moulin | DP | 1 abri pour chevaux | 19/03/2019 Complété 10/04/2019 | Accordé | 06/05/2019 |
| EARL Ferme de l'Hirondelle | Le Moulin | DP | 1 abri pour chevaux | 19/03/2019 Complété 10/04/2019 | Accordé | 06/05/2019 |
| EARL Ferme de l'Hirondelle | Le Moulin | DP | 1 abri pour chevaux | 19/03/2019 | Accordé | 15/04/2019 |
| SCI MERINOS | Le Village | PC MO | Fenêtres supplémentaires | 04/04/2019 | Accordé | 06/06/2019 |
| D. HUET | 4 impasse des Regains | PC MO | Retrait du portillon, modification implantation, arbres, carport, clôture | 09/04/2019 Complété 09/05/2019 | - | - |
| L. SCHEBAT | 5 route de Chevreuse | PC MO | Clôture, déplacement places parking, abattage 1 arbre, mise en place cailloux blancs | 09/05/2019 | - | - |
| J. ANDRADE | 22 Grande Rue | DP | 1 abri de jardin | 22/03/2019 Complété 03/06/2019 | - | - |
| A. GOUSSON | La Remise Grande Rue | PC | Construction d'1 maison + garage | 28/03/2019 Complété 25/04/2019 | - | - |
| V. et S. KOZICKI | 6 impasse des Regains | DP | Construction d'1 mur et pose d'1 portail | 11/04/2019 | Accordé | 06/05/2019 |

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 JUIN 2019

DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME EN COURS OU TRAITÉES DU 19/03/2019 AU 17/06/2019 inclus.

| Nom | Adresse Travaux | Type demande | Nature travaux | Date dépôt | Décision | Date décision |
|--------------|------------------------------|--------------|--|-----------------------------------|-----------|---------------|
| R. LANGUMIER | 17 rue du Bout de l'Eau | PC | Construction d'1 véranda | 15/04/2019 Complété 06/05/2019 | - | - |
| SCI GASOUIN | 3 chemin du Gasouin | DP | Construction d'1 mur | 30/04/2019 | Accordé | 25/05/2019 |
| J. MICHEL | 14 bis rue de l'Hirondelle | DP | Changement du portail | 02/05/2019 | Accordé | 28/05/2019 |
| J. MICHEL | 14 rue de l'Hirondelle | DP | Changement du portail | 02/05/2019 | Accordé | 28/05/2019 |
| J. MICHEL | 12 bis rue de l'Hirondelle | DP | Changement du portail | 02/05/2019 | Accordé | 28/05/2019 |
| Me SORDET | 6 impasse des Terres fortes | CUa | Vente Rivière | 04/05/2019 | Satisfait | 28/05/2019 |
| Me LEVESQUE | 4 Grande Rue | CUa | Vente Kogut | 07/05/2019 | Satisfait | 28/05/2019 |
| SCI GASOUIN | 3 chemin du Gasouin | DP | 1 abri de jardin | 13/05/2019 Complété 11/06/2019 | - | - |
| L. LASKRI | 26 rue du Bout de l'Eau | PC | Pose portail & portillon, clôture + crépi mur & garage | 20/05/2019 | Accordé | 12/06/2019 |
| Me ASSELIN | Grande Rue | CUa | Vente R. Gousson | 15/05/2019 | Satisfait | 12/06/2019 |
| KINAXIA | 13 impasse des Terres fortes | CUa | Vente Moreno Teles | 28/05/2019 | Satisfait | 28/05/2019 |
| F. CROP | 9 Grande Rue | DP | Changement porte d'entrée | 04/06/2019 | - | - |
| MAIRIE | Eglise | DP | Ravalement façades nord + est ; rénovation entrée + reprise réseau évacuation eaux pluviales nord + ouest | 11/06/2019 | - | - |

| Nom | Adresse Travaux | Type demande | Nature travaux | Date dépôt | Décision | Date décision |
|--------|--------------------------|--------------|--------------------|------------|----------|---------------|
| MAIRIE | Logement au-dessus école | DP | Ravalement façades | 11/06/2019 | - | - |
| MAIRIE | Mairie | DP | Ravalement façades | 11/06/2019 | - | - |

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 JUIN 2019

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER À LAQUELLE LA COMMUNE N'A PAS DONNÉ SUITE.

– Vente Rivière à Pieczonka-Corbier - 07 mai 2019.